



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 17003

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet des méfaits du tabagisme. En effet, les jeunes sont de plus en plus touchés par le tabagisme. Les hausses des tarifs ne paraissent pas avoir des incidences sur ces comportements. Il serait nécessaire qu'une véritable politique de prévention soit mise en place. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les jeunes sont effectivement massivement touchés par le tabagisme puisque parmi les fumeurs de dix-sept ans, huit sur dix ont fumé quotidiennement et environ 38 % en moyenne 6 à 10 cigarettes par jour. Or, parmi ceux ayant commencé à fumer à l'adolescence, la moitié décèdera du tabac et, parmi eux un quart décèdera avant soixante-cinq ans, soit une vie raccourcie de vingt ans en moyenne. La prévention du tabagisme, en particulier chez les jeunes, constitue un axe prioritaire de la politique de santé en France. Le plan de lutte contre le cancer fixe les objectifs pour les cinq prochaines années : réduire de 30 % le tabagisme des jeunes et de 20 % le tabagisme des adultes. Plusieurs moyens seront mis en oeuvre pour y parvenir. Les hausses des taxes sur le tabac, répercutées en tout ou partie sur les prix des cigarettes, ont une influence bien établie sur les fumeurs, et ceci d'autant plus que les consommateurs sont jeunes. Deux mesures spécifiques à cette population permettant de la dissuader de commencer à fumer ou l'incitant à s'arrêter. Il s'agit de l'interdiction de vente, d'une part, de tabac aux mineurs de moins de seize ans et, d'autre part, des petits paquets de cigarettes, conditionnements particulièrement destinés aux jeunes en raison de leur faible coût. Mais, bien évidemment, d'autres mesures de prévention sont tout aussi indispensables, car il importe de dénoncer sans relâche la nocivité du tabac. Outre les nouveaux messages sanitaires qui commencent à apparaître sur les conditionnements des produits du tabac, la campagne de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) vise ainsi à mettre de nouveau en garde contre les méfaits du tabagisme. De même, la mise en oeuvre de programmes de prévention et d'éducation à la santé, en partenariat avec les établissements scolaires (médecine scolaire et enseignants) et les services déconcentrés du ministère de la santé (directions régionales des affaires sanitaires et sociales), devrait également permettre de mieux informer les élèves sur les risques encourus. Il importe également de lutter contre les représentations positives du tabac dans les médias, le cinéma notamment. C'est en effet dans les films français que les acteurs fument le plus et une marque identifiable de tabac apparaît encore, selon une étude récente de la direction générale de la santé, dans 31 % de ces films. De ce fait, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées renforcera cette année le partenariat avec les médias destinés aux adolescents pour les inciter à la vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17003

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3125

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6748